



PROCÈS-VERBAL COMPLET
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 09 JUIN 2023

Le vendredi 09 juin 2023,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 02 juin 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Présents : BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CIRETTE Laurent
DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, MERLE Isabelle
PETIT David

Pouvoir(s) :

Excusé(s)

Sans pouvoir : CLÉMENT Odile, HUMBERT Marie

Non excusé(s) :

Formant la majorité des membres en exercice

Début de séance : 18h30

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Thierry FAVARCQ est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2023
Élections sénatoriales 2023 : désignation d'un délégué titulaire et de 3 délégués suppléants
Questions et informations diverses

2023/JUIN/001

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

Aucune remarque formulée.

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal ainsi présenté.

2023/JUIN/002

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DE 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Les élections sénatoriales sont fixées au 24 septembre 2023. Il convient donc d'élire un délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Jean DELEUME	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
<u>A DÉDUIRE</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5
Ont obtenu :	
	Jean DELEUME
	8

Jean DELEUME a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

ÉLECTION DE 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Thierry FAVARCQ	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
<u>A DÉDUIRE</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5
Ont obtenu :	
	Thierry FAVARCQ
	8

Thierry FAVARCQ a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

David PETIT	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
<u>A DÉDUIRE</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5
Ont obtenu :	
David PETIT	8

David PETIT a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Laurent CIRETTE	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
<u>A DÉDUIRE</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5
Ont obtenu :	
Laurent CIRETTE	8

Laurent CIRETTE a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-

<i>Prochain conseil municipal : date à définir</i>
--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

2023/JUIN/001 à 2023/JUIN/002

*Le Secrétaire,
Thierry FAVARCQ*

*Le Président,
Jean DELEUME*